

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/08/2025

N/Réf. : KKB20086_745_PREA

Gest. : GM/IN

V/Réf. : 2146-0013/05/2025-244PU

Corr DPC: Ines Neji

NOVA : //

KOEKELBERG. Ecole de Kadeekes - Rue Herkoliers 35-68 (arch. Henri Jacobs)

(= ancienne école de filles classée comme monument)

AVIS PRÉALABLE : Réaménagement de l'école

Demande de BUP – DPC du 01/08/2025

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

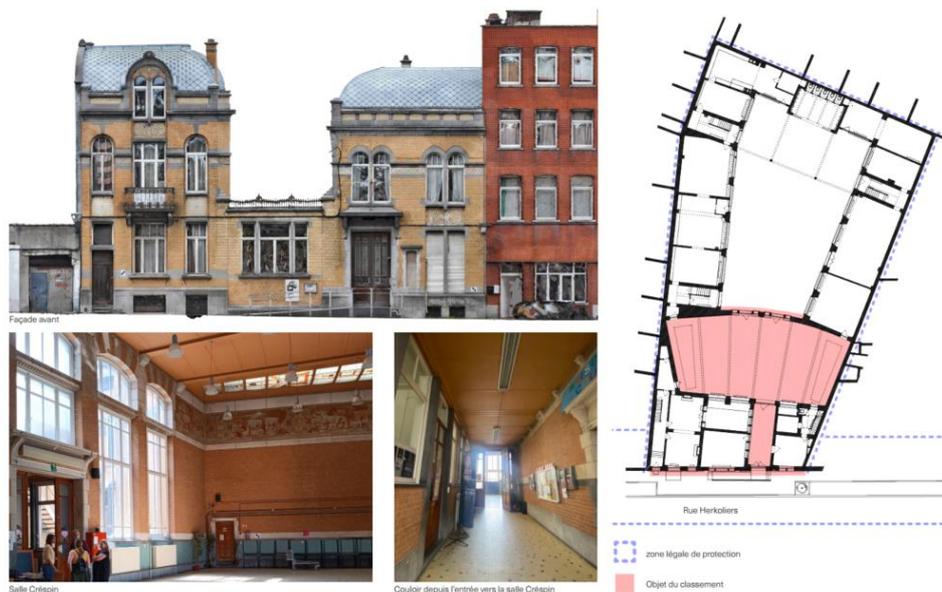
En réponse à votre courrier du 01/08/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 20/08/2025, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25/09/2008 classe comme monument certaines parties de l'ancienne école de filles située au 35-37 rue Herkoliers à Koekelberg : les façades et toitures des bâtiments à front de rue, le couloir menant vers le préau couvert et la totalité de ce préau.

L'ancienne école pour filles située rue Herkoliers 35-37 à Koekelberg a été construite en 1909 en style art nouveau d'après les plans de 1907 de l'architecte Henri Jacobs. Elle constitue un témoignage remarquable du bâti scolaire de cette époque, tant par l'ingéniosité du plan que par le raffinement des finitions, notamment les sgraffites d'Adolphe Crespin qui ornent les façades et le préau couvert. Côté rue, le plan se distingue par deux ailes de deux niveaux sous toiture en pavillon bombé recouvertes de zinc, reliées entre elles par un bâtiment de plain-pied à toit plat. L'aile de gauche abritait l'habitation de la direction tandis que l'aile de droite servait à l'origine de conciergerie. Lors de la construction, ces deux ailes étaient reliées par un muret clôturant la cour de l'habitation du directeur. En 1928, la cour centrale en façade avant est couverte et le mur percé d'une nouvelle baie en triplet pour l'aménagement du bureau de la direction.

En 1962, à la suite du changement d'affectation de l'école pour filles vers une section technique, le bien subit différentes transformations réalisées par Henri Aimé Jacobs, fils de l'architecte d'origine : placement de vitraux illustrant les métiers techniques dans le plafond du préau, modification des baies des bâtiments de la cour arrière, suppression d'une cage d'escalier dans l'aile droite.

Le volume à l'arrière de la parcelle, qui abrite les sanitaires, a été réalisé entre 1971 et 1977. En 1995, les décors des façades à rue ainsi que les sgraffites de la salle Crespin ont été restaurés. Les châssis existants en PVC des ailes arrières datent de 2005.



Photos actuelles de l'école et plan indiquant l'emprise du classement - extr. du dossier de demande

Projet

La demande d'avis de principe concerne plusieurs transformations, visant à répondre aux besoins du programme actuel de l'école, qui se répartiront de la manière suivante :

- Le corps de bâtiment situé à front de rue accueillera les fonctions administratives et la conciergerie. Le projet prévoit l'aménagement d'une nouvelle entrée dans la partie centrale de la façade, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et ouvrant sur un parking à vélos.
- Le préau couvert sera utilisé comme salle polyvalente. Un nouvel escalier-tribune y est prévu afin d'accueillir les visiteurs lors d'événements et de permettre le stockage du matériel nécessaire au fonctionnement du lieu.
- Au rez-de-chaussée, les deux bâtiments bordant la cour arrière accueilleront les classes, dont certaines seront équipées de mezzanines. Les espaces en fond de parcelle seront affectés à la circulation et à l'installation de sanitaires, répartis autour d'une nouvelle cantine centrale.
- À l'étage, la zone centrale servira d'espace de circulation entre l'aile droite, destinée au corps enseignant, et l'aile gauche, aménagée en locaux polyvalents pour la section maternelle.
- La cour de récréation fera l'objet d'un réaménagement et d'une végétalisation.



Plans rez et +1 - situation projetée – extr. du dossier de demande

AVIS

Parties classées

Façades du bâtiment à rue

. *Nouvel accès en façade avant*

Actuellement, l'entrée des PMR se fait via une rampe située devant la façade sur rue et desservant la porte principale. Le projet prévoit de remplacer cet accès PMR par une entrée de plain-pied via l'ancienne cour du logement du directeur, qui servira aussi de local vélos. L'intervention implique l'ouverture et la suppression de l'allège de la baie, elle-même issue d'une transformation ultérieure. La nouvelle baie sera équipée d'une grille contemporaine fixée dans un cadre en acier.

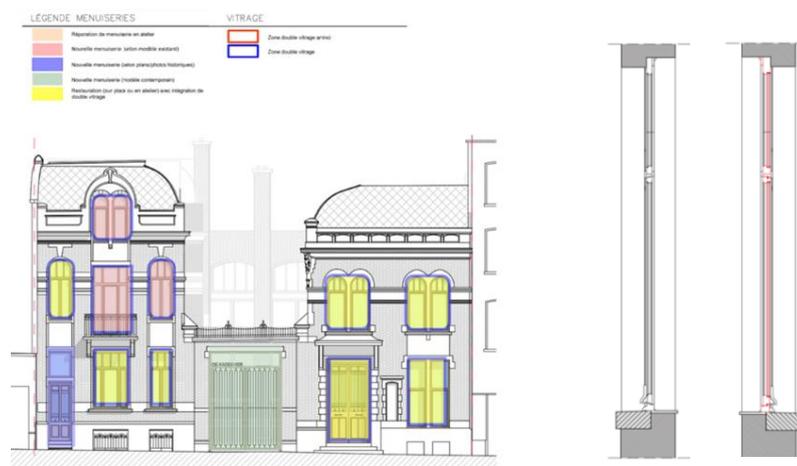
La suppression de la rampe actuelle, peu esthétique et nuisant à la lisibilité de la façade, est positive. Le principe de créer cette nouvelle entrée PMR à l'endroit proposé semble adéquat, mais les documents fournis soulèvent plusieurs questions : quel sera le statut exact de cette nouvelle entrée et sera-t-elle réservée uniquement aux PMR et aux vélos ? Comment fonctionne-t-elle à l'intérieur (les plans sont sur ce point peu compréhensibles) ? L'entrée principale restera-t-elle en usage en tant que telle ? La CRMS demande de clarifier ces points pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

. *Restauration/restitution des menuiseries*

En ce qui concerne les menuiseries des façades classées, la CRMS demande la réalisation préalable d'un diagnostic précis de leur état de conservation, afin de déterminer avec précision les interventions nécessaires pour les remettre en état. Les menuiseries d'origine devront être restaurées autant que possible. Les documents introduits suscitent néanmoins des interrogations : la légende mentionne la restauration des menuiseries historiques, mais la description et les détails fournis indiquent que les châssis seraient en réalité quasi entièrement remplacés, notamment en façade à rue, ce qui n'est pas admissible. L'intégration d'un vitrage performant dans les châssis anciens peut être admise, à condition que cette intervention reste compatible avec la restauration et n'entraîne pas de remplacement excessif. L'utilisation de petit-bois collés est également à proscrire.

La remise en peinture selon les teintes originales, documentées par l'étude stratigraphique, est encouragée.

La restitution selon l'état historique de la porte d'entrée du logement du directeur devrait aussi être davantage documentée.



Interventions sur les menuiseries (façade à rue) et détails d'un châssis ex. et projeté-extr. du dossier de demande

. Les éventuels autres travaux de restauration des façades et toitures protégées devront également être précisés et décrits dans la demande de permis. Une attention particulière devra être portée à la protection des sgraffites lors des travaux et leur restauration prévue là où c'est nécessaire.

Préau couvert - Salle Crespin

La CRMS souscrit au principe d'installer dans la « salle Crespin » une nouvelle tribune. La proposition actuelle permettra, outre la tribune et un espace de stockage nécessaire à l'utilisation de la salle, la création d'une deuxième issue de secours exigée par les pompiers. Toutefois, la Commission demande que l'étude du dispositif se poursuive (volumétrie, matériaux, chromatisme) afin d'en garantir la réversibilité (le concevoir davantage comme un « meuble ») et de limiter au maximum son impact sur la lisibilité de la salle et de ses décors (visibilité du lambris, des menuiseries d'origine,...).

L'implantation d'un nouveau bloc sanitaire dans la petite cour attenante à la salle Crespin ne pose pas de problème.



Intégration d'une tribune dans le salle Crespin ; création 2^e issue de secours – extr. du dossier de demande

Parties non classées

Façades latérales et arrière

Le principe de remplacer les menuiseries en PVC par de nouveaux châssis en aluminium, reprenant la teinte des menuiseries d'origine, est encouragé, pour autant que les modèles proposés soient de qualité et bien intégrés.

Cette intervention serait d'autant plus valorisante si les façades étaient débarrassées de la couche de peinture blanche existante, qui altère fortement leur aspect initial. La CRMS encourage le maître d'ouvrage à envisager ce décapage, sur la base de recherches complémentaires et de tests préalables, à condition que l'opération ne porte pas atteinte à la maçonnerie. Cette recommandation rejoint d'ailleurs les conclusions de l'étude historique jointe au dossier (voir p. 44).

La reconstruction du volume arrière destiné à relier les deux ailes de l'école implique la transformation de plusieurs baies (fenêtres converties en portes). La CRMS n'est pas opposée à ce principe, mais s'interroge sur le nombre de baies transformées. Ne serait-il pas suffisant de créer une seule porte de chaque côté, donnant accès à la toiture-terrasse/passerelle ? Elle propose de modifier le projet en ce sens. Par ailleurs, la CRMS relève certaines divergences entre les plans fournis, qui devront être clarifiées.

Volume de liaison

La CRMS souscrit à la démolition de l'annexe existante, dépourvue de valeur patrimoniale, et à son remplacement par un nouveau volume permettant de relier les deux ailes de l'école, d'améliorer les circulations internes et d'abriter de nouvelles fonctions (voir également le point précédent relatif à la transformation des baies).



Nouveau volume de liaison – extr. du dossier de demande

Réaménagement / végétalisation de la cour



La cour actuelle étant peu conviviale, la CRMS encourage son réaménagement et l'ajout de plantations. Elle recommande cependant de fonder le projet sur une recherche historique de l'aménagement d'origine de la cour, et de développer un projet d'aménagement et de végétalisation renouant avec l'histoire et le caractère patrimonial du lieu. Les photographies anciennes montrent en effet que la cour était plantée, ce qui constituait d'ailleurs une particularité des écoles conçues par Jacobs.

*Photo aérienne 1930-35
©Bruce*

Enfin, la CRMS demande de veiller au maximum à préserver les éléments intérieurs d'origine présentant un intérêt patrimonial. Un inventaire de ces éléments devrait être établi à cette fin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : ineji@urban.brussels ; vandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels